



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**DÉCISION DU PRÉSIDENT RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHÉ 2024M3L1
DE TRAVAUX DE DEPLOIEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR VELO**

N° 2024DP075

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Commande publique,
Vu la délibération n°2024D166 du Conseil communautaire du 08 octobre 2024 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président,
Considérant le marché de travaux de déploiement du schéma directeur vélo, notamment le lot 1, Déploiement des travaux sur commune d'Haverskerque
Considérant la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires de purges afin de pérenniser les travaux réalisés.

DÉCIDE

Article 1^{er}. -

De signer l'avenant n°1 au lot 1 du marché 2024M3L1 de travaux de déploiement du schéma directeur vélo sur la commune d'Haverskerque, avec le titulaire du marché EIFFAGE, demeurant 14 rue Montaigne BP 30018 - 62670 MAZINGARBE, pour la réalisation de travaux supplémentaires.

Montant initial du marché : 739 363.18 € HT

Montant de l'avenant : 24 619.37 € HT

Nouveau montant du marché : 763 982.55 € HT

% d'écart introduit par l'avenant : 3.33%

Article 2. -

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à signer tout document relatif à cette décision. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3. -

M. le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4. -

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à La Gorgue, le 23 octobre 2024

Le Président,

Jacques HURLUS.

